



La Défense, le 21 février 2017

CAP DU 21 FÉVRIER 2017

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SCPN

Monsieur le directeur général,
Mesdames et messieurs les membres de la CAP,

Les années passées ayant laissé peu de répit à la Police nationale, nous nourrissions tous et chacun(e) l'espoir d'une accalmie. Il ne devait malheureusement pas en être ainsi.

Dès lors, nous nous réunissons, une fois encore, dans un contexte particulièrement douloureux pour notre institution.

Exposés à la menace terroriste comme jamais dans l'histoire récente de notre pays, les policiers de tous grades semblaient bénéficier d'une estime retrouvée dans le regard de leurs concitoyens.

Il aura suffi qu'une intervention de Police dégénère, dans un de ces quartiers pudiquement qualifiés de « difficiles », pour que la Police nationale dans son ensemble se trouve une fois de plus réduite à une clique de brutes adeptes du viol en réunion et du contrôle raciste, par des médias friands de raccourcis sensationnalistes et avides des pseudo-analyses dispensées à longueurs d'antenne par des sociologues partisans, souvent en mal de notoriété.

Il va de soi que, vus des beaux quartiers, les agissements de la Police qui agit au quotidien sur ces territoires que d'aucuns disent perdus pour la République doivent paraître bien rugueux.

Nous devons pourtant à nos collègues, empêtrés dans les conséquences de trop nombreuses années d'injonctions paradoxales - pour ne pas dire de renoncements clientélistes – de rendre témoignage à la difficulté objective de leur mission, exposés qu'ils sont à la violence des bandes.

C'est pourquoi quelques uns d'entre nous, ici, se sont efforcés de rendre hommage à l'engagement, au courage et au professionnalisme de l'écrasante majorité des policiers du quotidien, qui œuvrent pour la paix publique avec des moyens limités, dans un contexte souvent difficile voire hostile.

Nous avons rappelé que ce sont les personnes démunies qui subissent le plus fortement la loi toujours injuste des casseurs, lorsque ce n'est pas la pression constante de trafiquants sûrs de leur impunité.

La réalité tue par les accusateurs de la force publique, c'est que la majorité silencieuse qui soutient-y compris dans les quartiers populaires - l'action des forces de l'ordre, ne peut l'exprimer sans s'exposer à des représailles aussi violentes que systématiques.

Il nous a bien fallu constater - et nous nous en sommes ouverts auprès de M. LE ROUX - le silence assourdissant des autorités de tutelle.

Face à cette remise en question, systématique et souvent haineuse, du travail des forces de l'ordre par des minorités pensant - à tort - incarner la société civile dans son ensemble, à l'heure même où la France est menacée sur son sol et dans sa chair comme jamais, l'État doit être fort.

Cela suppose – outre le souci permanent de l'armement moral, matériel et juridique de ses agents – de travailler sans relâche à la défense de sa réputation, par l'occupation paisible mais déterminée des territoires que d'aucuns voudraient soustraire à la souveraineté républicaine d'une part, et par une communication proactive et forte, car c'est ce qu'exige une société de la transparence et du tout communication.

L'État, et plus particulièrement le ministère de l'Intérieur, doivent impérativement se mettre rapidement en ordre de bataille, si l'on ne veut que l'arbitraire des rumeurs ne tienne lieu de feuille de route politique aux mois et années décisifs qui s'annoncent.

On ne peut, en effet, tolérer plus longtemps le monopole des contempteurs habituels de la « police source de tous les maux », et les monologues obnubilés - peut-être sincères mais certainement caricaturaux – de l'un ou l'autre responsable associatif ou belle conscience des beaux quartiers qui osent sans rougir assimiler nos collègues à des lâches et des tueurs.

L'État a le devoir de protéger les agents qui le servent. Cette protection implique de défendre tout à la fois l'honneur et l'image des agents si nombreux à « mettre la tête là où d'autres ne mettraient pas les pieds ».

Œuvre humaine, la Police est certes imparfaite, mais elle ne mérite pas le procès en sorcellerie qu'on lui fait à longueur d'antennes. Tous ceux ou presque qui, aujourd'hui, tentent de rendre justice au noble et difficile travail effectué par nos collègues de terrain pour maintenir la paix sont inaudibles.

Il faut donc que tous - autorités ministérielles, haute hiérarchie et chefs de terrain - s'impliquent dans le combat de la communication. Il faut d'urgence mener cette lutte pour la dignité de l'institution, à l'heure où certains essayent de la couvrir d'infamie.

* * *

Sur le plan des sujets statutaires et catégoriels, aussi, la période se caractérise par un manque important de lisibilité, certains projets peinant à aboutir tant sont nombreuses les arguties juridiques ou les entreprises dilatoires occultes opposées à la réalisation des engagements ministériels...

Nous demeurons, ainsi, dans l'attente de la publication des derniers textes qui permettront, après de nombreuses années d'effort, la mise en œuvre effective – et bien méritée - d'un grade à accès fonctionnel appelé à cohabiter avec les emplois (manquent à ce jour notamment l'arrêté fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la Police nationale, et le décret relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les dits emplois fonctionnels).

Cette réforme complexe dans son essence, mais porteuse de sens et d'avancées pour l'ensemble des commissaires de tous grades, suppose, pour être pleinement comprise et acceptée, de produire tous ses effets. Alors que se tiendra dans moins de 15 jours la deuxième CAP d'avancement au GRAF, il est impératif que les « règles du jeu » soient rapidement connues de tous, et qu'elles n'aboutissent pas à sacrifier – une fois de plus - les « faisant fonction », qui attendent souvent depuis des mois - quand ce ne sont pas des années - la reconnaissance des responsabilités importantes qu'ils exercent.

Alors que nous imaginions le bout du tunnel proche - on nous avait promis une mise en œuvre au 1^{er} mars courant -, nous avons eu la désagréable surprise de constater un ralentissement du dossier par la DGAFP, qui prétend – dans un souci d'homogénéisation avec les corps similaires de la fonction publique – introduire un échelon pour les contrôleurs généraux de la police...

La contrepartie d'une « linéarisation » (= banalisation) du HEB bis au profit de commissaires divisionnaires – proposée par vos services – ayant été rejetée par le budget, nous irons chercher l'arbitrage du Ministre sur ce sujet, afin de lever ce blocage qui génère un fort sentiment d'injustice chez les commissaires de Police, à l'heure où ces derniers ne ménagent pas leur peine. Et nous nous assurerons, avec vos services, que cet énième soubresaut n'empêchera pas une publication prochaine des textes tant attendus.

Nous relevons, au passage, l'inanité de la notion de « guichet unique », le budget exerçant un contrôle tatillon et absolutiste des dépenses, indépendamment de toute considération légale, statutaire ou d'équité.

Nous nous prononcerons également dans les jours qui viennent sur un projet relatif à la mobilité fonctionnelle du corps de conception et de direction. Le décret proposé modifiera, enfin, la durée d'affectation sur un poste et les modalités de sa prolongation, sans renoncer au bienfait - pour les responsables comme pour les services concernés – d'une remise en cause régulière et apaisée par le jeu des mutations.

De la sérénité et de l'apaisement, c'est aussi ce dont ont besoin, avant tout et surtout, les services comme les chefs de Police dont la mission s'est complexifiée au-delà du raisonnable.

La succession de contingences aussi nouvelles que fluctuantes, ces derniers mois, qu'il s'agisse du temps de travail ou des cycles horaires pour n'en citer que quelques uns, emporte des conséquences lourdes sur l'organisation et l'ambiance interne des services.

L'insécurité juridique et organisationnelle actuelle, fruit d'une versatilité sans précédent de l'administration, place les chefs de Police dans une situation intenable, obligés qu'ils sont de réinventer en permanence l'organisation et le fonctionnement des services dont ils ont la charge – sans jamais que soit assumée comme une priorité la sécurité des populations qui est pourtant la raison d'être de tout policier digne de ce nom – jusqu'à ce que l'épuisement moral chasse le découragement.

Les remontées à ce sujet sont nombreuses comme jamais, ce n'est pas faire preuve de faiblesse ou de mauvaise foi que de s'en faire les relais.

A cet égard, le fait que la version finale du décret « portant dérogations aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables aux personnels de la Police nationale » paru au JO le 31 janvier 2017 soit sensiblement différente de celle soumise à la parité au sein des différents comités techniques de l'été 2016, ajoute à l'incompréhension des commissaires de Police. Alors que nos mandants avaient, à une écrasante majorité, rejeté toute notion de comptage des heures tout en sollicitant la possibilité de bénéficier de temps de récupération physiologique en cas d'investissement exceptionnel, on se retrouve aujourd'hui avec une obligation de décompte des heures et aucune garantie concrète.

On pourra bien nous expliquer qu'il s'agit du jeu normal des institutions – conseil d'État et autres – nous peinons pour notre part à ne pas y voir une illustration de plus du déni de dialogue social véritable qui aura caractérisé la conduite de bien des dossiers statutaires récents, certaines élites s'étant fait visiblement une spécialité de faire le bonheur des commissaires de Police à l'insu de leur plein gré.

Le harcèlement des effectifs, la perte de sens et la fragilité d'une Police désignée bien malgré elle comme cause de l'ensemble des difficultés d'une société ne doivent pas être sous-estimés.

A ceux qui en appellent à un changement de paradigme de l'organisation policière, nous rappelons le paradoxe des temps qui sont les nôtres : le premier fruit de la réforme étant la déstabilisation, la priorité donnée à la résilience commandait de différer toute entreprise brutale ou massive de réorganisation. Force est pourtant de constater que, face à l'accumulation des menaces et à l'usure croissante des personnels, une profonde refondation de nos services de sécurité intérieure ne saurait être différée trop longtemps.

Je vous remercie pour votre attention.

Céline BERTHON,



Secrétaire général du SCPN